

DECISION N° 2018/D366



MARCHE CENTRE DE TRI GENERIS : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONSULTATION

Par délibération du 20 décembre 2017, il a été décidé de relancer le marché d'exploitation du centre de tri Générís sous la forme d'une procédure concurrentielle négociée prévue aux articles 71 à 73 du décret du 25 mars 2016.

« La procédure concurrentielle avec négociation est la procédure par laquelle un pouvoir adjudicateur négocie les conditions du marché public avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations. Cette procédure démarre par la sélection des candidats qui seront autorisés à déposer une offre. A l'issue de la remise des offres, les candidats sont auditionnés une ou plusieurs fois avant de déposer leur offre finale. »

Lors de la commission d'appel d'offres du 6 juin 2018, quatre candidats ont été retenus et invités à déposer leur offre initiale le 31 juillet dernier.

3 offres ont été réceptionnées et les candidats ont été reçus le 7 septembre 2018 afin de présenter leurs projets. Dans un deuxième temps, chaque candidat, invité à participer à une réunion de négociation le 19 septembre, s'est vu remettre un dernier dossier de consultation afin de déposer son offre finale le 26 octobre prochain.

Rappel des caractéristiques du futur contrat

OBJET	Exploitation du centre de tri GENERIS aux conditions minimales requises mentionnées dans le CCTP incluant une modification du process autour de la ligne de production du Gros de Magasin
DUREE	Tranche ferme 4 ans suivie de 2 périodes optionnelles d'une durée d'un an chacune
DEBUT DU MARCHÉ	1 ^{er} janvier 2019
BASE	Exploitation de l'équipement sur une hypothèse de 25 600 t entrantes (hors carton de déchèterie) aux conditions minimales requises mentionnées dans le CCTP incluant une modification du process autour de la ligne de production du Gros de Magasin qui n'est plus commercialisable
OPTIONS	Les options sont des éventuelles prestations supplémentaires de conception-réalisation que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lever ou non dans un délai maximum de 24 mois après le démarrage effectif du marché – prix fixe sans

	<p>révision possible.</p> <p>OPTION 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la ligne de tri des Creux, en 5 résines (Mix PET Clair, Mix PET Foncé, PE, PP, PS) en deux passages avec utilisation des silos-tampons, avec au minima ajout d'une ligne additionnelle de contrôle des refus, en dissociant le fonctionnement des deux lignes CC-CP ; • Etude de la possibilité de retour du flux fibreux CC vers une des lignes de la cabine des corps plats (selon possibilité). <p>OPTION 1 BIS : Aménagement de la ligne de tri des Creux, en 5 résines (Mix PET Clair, Mix PET Foncé, PE, PP, PS), en un seul passage, avec au minima ajout d'une ligne additionnelle de contrôle des refus et utilisation de la totalité des silos tampons CC pour le stock du flux Corps creux avant tri.</p> <p>OPTION 2 : Expérimentation de l'usage d'un robot de tri</p> <p>OPTION 3 : Aménagement de la ligne « Films » pour minimiser la perte matière issue du passant du tri optique Films.</p> <p>OPTION 4 : Proposition de modifications du process en vue de nouvelles prestations de surtri pour les flux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Flux développement PLASTIQUES RIGIDES, - Flux Mix-Plastiques issus des centres de tri dits « Simplifiés ». </p> <p>OPTION 5 : Gestion des cartons de déchèterie via la mise en place d'un espace dédié.</p> <p>OPTION 6 : Amélioration des moyens de lutte contre l'incendie.</p>
<p>VARIANTE</p>	<p>Le candidat peut proposer au maximum 1 variante à l'offre de base.</p> <p>Une variante constitue une autre proposition technique et financière, à l'initiative du soumissionnaire, sur la base de choix techniques qui nécessitent de la conception-réalisation supplémentaire à l'offre de base, avec un objectif final permettant d'optimiser le coût global de gestion du tri sélectif selon l'équation suivante :</p> <p style="text-align: center;">MONTANT FINANCIER OFFRE DE BASE/6 ANS > MONTANT FINANCIER GLOBAL VARIANTE calculée comme suit = Coût d'exploitation + Amortissement et frais financiers nouveaux équipements – recettes complémentaires générés (matières et soutiens éco-organismes)</p> <p>A noter qu'une variante ne répondant pas à cette équation ne sera pas étudiée.</p> <p>Les soumissionnaires doivent apporter toutes les justifications techniques et commerciales prouvant la faisabilité de la variante et sa crédibilité par rapport à l'offre de base. Les variantes devront respecter l'ensemble des exigences minimales d'exploitation présentée dans le CCTP ainsi que l'ensemble des prescriptions de l'arrêté d'exploitation.</p>

INSERTION	<p>Dans le but de faciliter l'insertion par d'emploi et/ou en situation d'exclusion, un dossier de consultation des entreprises.</p> <p>Ce programme d'insertion professionnelle est laissé à l'appréciation du candidat qui devra, dans son mémoire final présenter ses engagements en termes d'insertion.</p>
REPRISE DU PERSONNEL EXPLOITANT	<p>Le personnel doit être repris avec les mêmes niveaux de salaires et les mêmes avantages acquis (ou avantages équivalents) : ancienneté, mutuelle, congés, RTT... Le personnel repris sera obligatoirement affecté au centre de tri GENERIS, sauf souhait du salarié.</p> <p>Les informations relatives à la masse salariale, au nombre de personnel et les intitulés des postes concernés, sont précisées dans une annexe du dossier de la consultation.</p>

RETRO PLANNING MARCHE GENERIS 2018 - 2024

Avis d'appel public à la concurrence		mercredi 9 mai 2018
Dépôt des candidatures	27	mardi 5 juin 2018
Commission Appel d'Offres : Sélection candidats	1	mercredi 6 juin 2018
Invitation à soumissionner : Transmission du cahier des charges	8	mercredi 20 juin 2018
Remise des offres initiales	41	mardi 31 juillet 2018
Analyse des offres	10	vendredi 10 août 2018
1ère audition *	28	vendredi 7 septembre 2018
Négociation avec les candidats	12	mercredi 19 septembre 2018
Transmission du DCE final	14	mercredi 3 octobre 2018
Remise des offres finales	23	vendredi 26 octobre 2018
Commission Appel d'Offres : Attribution du marché	10	lundi 5 novembre 2018
Notification des candidats évincés	2	mercredi 7 novembre 2018
Notification du marché au titulaire	14	mercredi 21 novembre 2018
Démarrage du marché	15	jeudi 6 décembre 2018
<i>Démarrage du marché si nouvel exploitant</i>		<i>mardi 1 janvier 2019</i>

Par délibération du 20 décembre dernier, les membres du Comité Syndical ont validé la prolongation du marché d'exploitation en vigueur jusqu'au 30 septembre. Compte tenu de l'avancement du dossier, il convient de valider une prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➔ **VALIDE** la prolongation du marché d'exploitation du centre de tri jusqu'au 31 décembre 2018 dans un premier temps,
- ➔ **AUTORISE** une prolongation d'un mois supplémentaire si le marché est attribué à un nouvel exploitant.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 15 octobre 2018

**Le Président
Thierry BURLOT**

